

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

---

**Décision n° 7673 du 6 février 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : IOCJ1202761S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 74250 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128670S),

Décide :

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mars 2012 :

Fiminski, Bernard                    Nigend : 117 202                    Numéro de livret de solde : 5 187 858

Fait le 6 février 2012.

*Le colonel,  
directeur de l'établissement central de l'administration  
et du soutien de la gendarmerie nationale,  
F. RONDOT*